

COPIL Chaire EURINS

2 juillet 2024

Présents : Professeur Corinne Mascala, Professeur Corinne Saint-Alary-Houin, Professeur Francine Macorig-Vénier, Professeur Gérard Jazottes, Eugénie Fabriès-Lecea

Excusé : Doyen Matthieu Poumarède

Ordre du jour

I- Bilan

1-Formation :

-Master 2 Droit et sciences du travail européen, « Droit du travail et insolvabilité des entreprises, approche européenne » 10h

-Master 2 Droit et sciences du travail européen, « L'harmonisation européenne des institutions de garantie des salaires » 8h

2-Recherche :

-**conférence d'ouverture des travaux de la Chaire EURINS**, 22 novembre 2023

-**site internet** : ouvert depuis la conférence d'ouverture et en fonctionnement **chaire-eurins.fr**

-**PHD summer school** : « Le droit de l'insolvabilité internationale de l'Union européenne et les Etats tiers » du 2 au 5 juillet 2024

Programme : présentation des travaux de doctorants + 2 matinées de travaux

conférences d'universitaire : « Les critères d'application du règlement (UE) n°2025/848 » P. Nabet ; « Le centre des intérêts principaux du débiteur insolvable et les aspirations extraterritoriales des instruments de règlement de l'insolvabilité internationale » C. G. Giorgini ; « L'insolvabilité extra-européenne : question de méthode juridique-Libre propos » E. Fabriès-Lecea ; « Le regard du praticien » J. Baron, Administrateur judiciaire CBF associés Toulouse ; « Reconnaissance et coordination des procédures d'insolvabilité dans et hors de l'UE » TH. Mastrullo

-Soutenance de thèse : L'insolvabilité internationale aux prises des ordres juridiques communautaires. Etude comparée de droit OHADA et de droit de l'Union européenne, Foutamata Diarou BAH, 2023, ss dir. E. Fabriès-Lecea.

-Publications de E. Fabriès-Lecea, titulaire de la Chaire :

Article : « L'insolvabilité extra-européenne : question de méthode juridique – Libre propos »
E. Fabriès-Lecea, à paraître

Notes de jurisprudence : « Procédure d'insolvabilité : exclusion de l'action fondée sur la poursuite de plein droit des contrats de travail », note ss Cass soc 20 déc. 2023, *Leden* 2024, n°2, p.2, et APC 2024. - « Insolvabilité européenne : identification du périmètre respectif des procédures principale et secondaire », note ss CJUE 18 avr 2024, *LEDEN* 2024. - « Clap de fin pour le privilège de juridiction de l'article 14 du Code civil en matière d'insolvabilité internationale », note ss Cass. com., 12 juin 2024, *BJE* à paraître.

**-Partenariat avec le tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du tribunal :
signature de la convention le 2 juillet 2024**

II-Projets :

-création de cours et augmentation de volume de cours existants

-réalisation de courtes vidéos

-colloque AJDE « Les personnes morales confrontées aux procédures collectives », 11 octobre 2024

III-Questions diverses